

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 65544 du 14 septembre 2018 portant attribution de l'échelle de solde n° 3  
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1823878S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu la décision n° 49353/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 20 juillet 2017 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective » ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « restauration collective » dont le nom figure ci-après :

<b>Albaladejo</b> Thibaut	NIGEND : 361 400	NLS : 8 148 703
<b>Lemasson</b> Emilie	NIGEND : 402 056	NLS : 8 164 460
<b>Raymond</b> Susie	NIGEND : 369 943	NLS : 8 151 929
<b>Roussotte</b> Florian	NIGEND : 365 188	NLS : 8 161 978
<b>Vantard</b> Emmy	NIGEND : 412 366	NLS : 8 170 461

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET